

## **Avis adopté**

Séance plénière du 11 avril 2023

### *Vers un Traité international sur la pollution par les plastiques : enjeux, options, positions de négociations*

#### **Déclaration du groupe CGT-FO**

La pollution par le plastique ne cesse d'augmenter. Contrairement à certains autres produits industriels, le plastique présente des caractéristiques qui ne lui permettent pas de se biodégrader dans la nature. Les rejets de produits se cumulent et leurs effets néfastes pour l'environnement s'ajoutent d'année en année. Sans actions fortes et coordonnées au niveau international, le cumul des quantités de plastiques déversées dans les océans, par exemple, pourrait atteindre 600 millions de tonnes en 2040. En plus des dangers que cette matière présente pour la vie animale, les écosystèmes terrestres et marins, elle constitue un risque pour la santé humaine et l'ingestion ou l'inhalation de microplastique est à l'origine de plusieurs maladies. Cette pollution constitue par ailleurs un facteur d'inégalités, puisque les pays les plus riches déversent leurs plastiques dans les pays à bas coûts de mains d'œuvre, transformant certains endroits en décharges à ciel ouvert où des milliers de personnes subissent des conditions de vie et de travail relevant d'un autre âge.

Une prise de conscience internationale se développe et l'idée d'agir rapidement pour mettre fin à la pollution plastique rencontre de plus en plus de soutiens. Le consensus trouvé lors de l'assemblée des nations unies pour l'environnement à Nairobi, pour élaborer un accord international juridiquement contraignant d'ici à 2024, est une nouvelle à saluer. Dans cet avis le CESE s'empare de cette question et explore les conditions de réussite d'un tel accord. Le groupe FO salue ce travail et le choix de la commission des affaires européennes et internationale de mener ce type de réflexions en amont, pour permettre aux pouvoirs publics de s'emparer des propositions formulées lors de ces négociations.

Sans toutes les citer, le groupe FO défend plusieurs des principes structurant une grande partie des préconisations proposées. Si le point d'arrivée du traité à mettre en place est l'élimination de la pollution plastique, la notion de trajectoire est à prendre en considération. Cette notion implique la mise en place d'étapes et objectifs intermédiaires à atteindre avec des actions précises à mener et des mécanismes qui permettent leur contrôle. Il faut d'abord réduire la production, diminuer la consommation, favoriser le recyclage en combattant les usages uniques, développer l'économie circulaire, favoriser les produits réutilisables, éliminer les composants chimiques toxiques et nocifs à la santé et à l'environnement, développer la recherche scientifique pour trouver de nouveaux procédés de traitement des déchets et inventer de nouveaux produits de remplacement.

Pour le groupe FO, cette ambition doit toutefois s'inscrire dans la durée et s'appuyer sur une réelle coopération et aide au niveau international. Il faut ainsi préparer notre économie à développer des produits qui permettent le remplacement des plastiques, explorer les possibilités de création de nouveaux métiers et anticiper les reconversions à mettre en place.

Il faut aussi renforcer l'aide au développement, permettre aux pays pauvres de combattre les injustices et sortir des millions de travailleurs des déchets de l'informalité et des conditions indécentes de travail qu'ils subissent tous les jours contre des rémunérations de misère : près de 13 millions de femmes

dans le secteur informel des déchets. Cette misère touche également les enfants et les mineurs : 18 millions d'enfants parfois de moins de 5 ans sont en effet exploités dans ce secteur du recyclage, leurs petites mains agiles présentent une vraie ressource qui peut rapporter gros pour les personnes qui les exploitent.

Bien sûr il faut rapidement mettre en place un fond international pour financer la transition vers un monde débarrassé de la pollution plastique, cependant pour le groupe FO la contribution à ce fond doit être calculée sur la base de la richesse de chaque pays et non sur la base de sa consommation de plastique, comme préconisé dans cet avis.

Nous craignons qu'à terme le plastique reste le produit des pays pauvres, car il faut beaucoup de moyens pour assurer la transition vers une économie débarrassée des plastiques polluants. Ces pays risquent ainsi de mobiliser des contributions à ce fond disproportionnées par rapport à leurs capacités économiques.

Malgré cette réserve, le groupe FO a voté en faveur de cet avis.